

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DU CHARBON ET DE L'ACIER

Comité mixte Conseil de Ministres - Haute Autorité

Commission "Perspectives et conditions du développement
général des économies dans les Pays de la Communauté"

RAPPORT

sur les

perspectives du développement général des
économies dans les pays de la Communauté

Luxembourg, le 1 février 1959

DOC. N° 3683/4/58 f

Orig. : français

COMMUNAUTE EUROPEENNE DU CHARBON ET DE L'ACIER

COMITE MIXTE CONSEIL DE MINISTRES - HAUTE AUTORITE

RAPPORT SUR LES PERSPECTIVES DU DEVELOPPEMENT
GENERAL DES ECONOMIES DANS LES PAYS DE LA COMMUNAUTE

Luxembourg, le 1er février 1959

TABLE DES MATIERES

Page

- RESUME ET CONCLUSIONS

I. Mandat	I
II. Conclusions	II
III. Comparaison des conclusions du présent Rapport avec celles du premier Rapport de la Commission	III
IV. Validité des conclusions	IV

- RAPPORT

1. <u>Mandat</u>	1
2. <u>Cadre et méthode des travaux</u>	2
21. Orientation générale	2
22. Période considérée	2
23. Structure du rapport	3
24. Sources et comparabilité	4
25. Les taux de l'expansion générale	11
3. <u>Perspectives démographiques</u>	18
31. Introduction	18
32. Cadre	19
33. Population totale	20
34. Population de 15 à 65 ans	21
35. Migration	22
36. Population active disponible totale	23
37. Chômage	26
38. Population active employée	28
4. <u>Perspectives en matière de productivité et de produit national</u>	
A - <u>Productivité globale et produit national global</u>	33
40. Introduction	33
41. La productivité globale	34
42. Le produit national global	37
5. <u>Perspectives en matière de productivité et de produit national</u>	
B - <u>Ventilation par secteurs de production et comparaison des ressources et emplois</u>	40
50. Introduction	40
51. Produit national et productivité par secteurs de production	40
52. Produit national, emplois et ressources	47

Annexe : Liste des membres

-:-:-:-:-

RESUME ET CONCLUSIONS

I. MANDAT

En date du 31 octobre 1956, le Comité Mixte Conseil de Ministres - Haute Autorité avait adopté et approuvé un rapport de la Commission "Perspectives et conditions du développement général des économies dans les pays de la Communauté" constituée par lui (doc. 8646/56).

La publication de ce rapport n'avait pas été jugée opportune; ses conclusions, spécialement en matière d'accroissement du produit national brut dans les six pays, ont constitué néanmoins la base d'autres études de la Haute Autorité et du Comité Mixte. Parmi ces études figurent en premier lieu celle qui traite des "Objectifs généraux pour le Charbon et pour l'Acier" et celle consacrée au thème "Structure et tendances de l'économie énergétique dans les pays de la Communauté".

A la fin dudit rapport, la Commission "Expansion Générale" avait insisté sur le fait qu'il serait nécessaire de poursuivre, de compléter et d'approfondir cette première étude sous de nombreux rapports. Le Comité Mixte a donné suite à ce voeu et a, en conséquence, conféré un nouveau mandat à cette Commission.

Le présent rapport sur les "Perspectives du développement des économies dans les pays de la Communauté" a été élaboré par le groupe d'experts, représentant les pays-membres et la Haute Autorité, qui ont participé à la rédaction du premier rapport. Les experts ont présenté

des chiffres pour leurs pays respectifs; ces chiffres ont été examinés et comparés lors des réunions de la Commission. En outre, des représentants de la Communauté Economique Européenne, de l'Euratom et de la Banque Européenne d'Investissement ont pris part à la rédaction de la version définitive du rapport. Enfin, la Haute Autorité a consulté un groupe d'experts indépendants chargés par elle de consacrer une étude aux méthodes de prévisions à long terme.

II. CONCLUSIONS

Les conclusions essentielles relatives aux prévisions peuvent se résumer en quelques points. La portée de ces conclusions doit pourtant être appréciée en tenant compte des éléments précisés ci-après sous le titre IV "Validité des conclusions".

Au cours d'une période de 10 ans, c'est-à-dire du début de 1956 à fin 1965, l'augmentation prévue du produit national brut atteindrait pour l'ensemble de la Communauté environ 48%, ce qui correspond à un taux d'accroissement moyen de 4% par an. L'expansion du produit national brut des différents pays varierait entre 30% et 60%.

Cette expansion du produit national brut de la Communauté résulterait, pour environ 9%, d'une augmentation du chiffre de la population active employée et, pour environ 37%, d'une augmentation de la productivité globale. Dans les différents pays, le nombre des personnes actives employées augmenterait de 1% à 12%, tandis que l'augmentation de la productivité globale varierait entre 20% et 45%.

L'expansion serait la plus marquée dans le secteur industriel; elle oscillerait en effet entre 35% et 75% suivant les pays.

A l'expansion moins rapide de la production agricole correspondrait une diminution de la population active travaillant dans ce secteur. Cette réduction pourrait atteindre jusqu'à 15% en France et en Belgique.

L'augmentation relative de la consommation et des investissements serait différente d'un pays à l'autre. Pour tous les pays on a admis que la part du produit national brut affectée aux investissements serait assez élevée et qu'elle varierait, selon les pays, entre 18% et 25%.

III. COMPARAISON DES CONCLUSIONS DU PRESENT RAPPORT AVEC CELLES DU PREMIER RAPPORT DE LA COMMISSION

Le tableau ci-après présente pour l'ensemble de la Communauté une comparaison des évaluations que la Commission a établies d'une part, au cours de sa première session (septembre 1955 à octobre 1956) et, d'autre part, au cours de ses présents travaux.

	Premier rapport		Présent rapport	
	Indice 1955=100	Taux moyen par an	Indice 1955=100	Taux moyen par an
Population totale	105,4	0,53%	106,4	0,62%
Population 15 à 65 ans (1)	104,7	0,46%	105,3	0,52%
Population active disponible totale	104,2	0,41%	106,1	0,59%
Population active employée	106,5	0,63%	108,6	0,83%
Productivité globale	143	3,7%	136,6	3,2%
Produit national brut	152	4,3%	148,4	4,0%

(1) Classes d'âge de 15 ans révolus à 65 ans exclus.

Cette comparaison indique que les estimations n'ont pas été substantiellement modifiées.

L'accroissement prévu du produit national brut est légèrement inférieur aux chiffres du précédent Rapport. Cette légère réduction est la résultante de deux modifications agissant en des directions opposées : une réduction assez sensible de l'accroissement prévu de la productivité, compensée partiellement par un relèvement des prévisions en matière de population active employée.

IV. VALIDITE DES CONCLUSIONS

La validité des taux d'expansion, retenus par la Commission, dépend essentiellement de deux facteurs, à savoir :

- 1 - Les méthodes d'évaluation adoptées pour les différents pays et l'ensemble de la Communauté, et la comparabilité de ces méthodes.
- 2 - Les hypothèses sur lesquelles l'ensemble des prévisions est fondé.

Les méthodes d'estimations ne diffèrent guère de celles adoptées pour le rapport précédent. Elles ont pour base une estimation distincte de l'évolution démographique et du nombre des personnes actives employées et ensuite une prévision relative à la productivité ou une estimation du produit national.

Il existe des différences suivant les pays; dans certains d'entre eux, les taux d'accroissement de la productivité sont considérés comme des valeurs primaires et les taux d'accroissement du produit national comme des valeurs dérivées; pour d'autres pays, la procédure inverse a été appliquée.

En outre, certaines évaluations sont présentées comme des prévisions proprement dites, tandis que d'autres reflètent également des objectifs de caractère intentionnel.

Enfin, un problème important se pose du fait qu'il existe incontestablement une interdépendance entre le développement des six économies de la Communauté mais qu'il a été impossible d'établir d'une façon satisfaisante l'ordre de grandeur à attribuer à l'influence que cette interdépendance exerce sur le progrès économique. La question de savoir si les taux d'expansion très différents établis pour les divers pays tiennent suffisamment compte de cette interdépendance, devra être approfondie ultérieurement.

Il ne peut être nié que ces différences affectent la comparabilité des résultats. Des opinions divergentes ont été émises au sein de la Commission quant au degré de comparabilité des chiffres présentés. En tout état de cause les membres sont unanimes à déclarer que les méthodes doivent être soumises à un réexamen.

En ce qui concerne l'accroissement du produit national, la Commission attire spécialement l'attention sur le fait qu'il s'agit d'une prévision de l'évolution moyenne à prix constants, de 1955 à 1965, prévision établie à partir de certaines hypothèses bien définies.

Les taux retenus ne peuvent être interprétés comme des indicateurs du développement effectif à prévoir pour nos six pays, que dans la mesure où sont réalisées -sous l'influence notamment de la politique économique - les conditions impliquées dans les hypothèses. La Commission tient à préciser cette caractéristique de son travail parce qu'elle se rend parfaitement compte que certains taux d'accroissement retenus pour le produit national, la productivité et la production industrielle paraissent très élevés, si on les compare aux taux d'accroissement se dégageant de l'expérience historique. Elle souligne toutefois que les hypothèses retenues n'ont pas un caractère gratuit. Ces hypothèses comprennent sans doute des éléments subjectifs variant de pays à pays. Mais, en général, elles supposent pour l'expansion de nos pays un cadre politique et économique qui peut être raisonnablement attendu et qui coïncide largement avec les objectifs de la politique des autorités publiques.

L'ensemble des hypothèses fait l'objet d'une analyse détaillée au paragraphe 25. Il suffit d'énumérer ici les éléments les plus importants :

- en s'attachant à dégager une évolution moyenne, la Commission a admis l'hypothèse d'une régularité relative du progrès économique. Quoique l'influence des fluctuations de courte durée (en particulier les mouvements de conjoncture) ne puisse être niée, il a été admis en principe que le présent rapport ne considérerait pas les écarts dus à ces fluctuations. Comme les prévisions portent sur une période bien délimitée, les taux d'accroissement retenus sont pourtant influencés par le niveau conjoncturel atteint au cours de l'année de base.

- on a admis que des crises politiques et économiques majeures pourront être évitées.
- l'adoption de l'hypothèse de la pleine utilisation des facteurs de production (1) revêt une importance générale pour l'ensemble des études. Cette hypothèse implique un certain nombre de conditions dont la plus importante est celle des responsabilités des autorités publiques et de la politique économique en ce domaine.
- on a admis que l'expansion s'effectuerait dans un climat de "prise de conscience" du progrès économique et un climat de progrès technique rapide.

Les prévisions d'expansion, établies par la Commission, dépendent notamment d'un niveau élevé d'investissement. Cet effort d'investissement suppose évidemment une volonté et une politique visant à réaliser le plein emploi d'une part et cherchant d'autre part à faire l'effort nécessaire pour éviter l'effet des stagnations connues dans le passé et pour accélérer le progrès technique.

- la Commission n'a pas encore pu tenir compte dans ses évaluations chiffrées des conséquences de la création du marché commun généralisé. Elle estime pourtant que ces effets seront déjà sensibles avant 1965 et tient à souligner qu'ils ne peuvent que contribuer à réaliser les prévisions d'expansion rapide contenues dans le présent rapport.

Tel est le cadre général dans lequel la validité des conclusions de la Commission doit être appréciée. L'exposé fait ci-dessus montre que certaines questions n'ont pu être résolues dans le rapport, en premier lieu une harmonisation poussée de pays à pays. La Commission est d'avis que malgré ces lacunes, les études entreprises constituent une contribution positive et correspondent au mandat qui avait été confié à la Commission.

(1) La portée de cette hypothèse est explicitée au paragraphe 2532 du Rapport. On notera que si cette hypothèse exclut le chômage conjoncturel et le sous-emploi de longue durée, elle admet par contre l'existence d'un certain chômage frictionnel.

En présentant ce rapport, la Commission ne prétend pas avoir accompli un travail définitif. Elle désire simplement faire connaître les résultats obtenus à l'aide des méthodes imparfaites utilisées jusqu'à présent, tout en soulignant que les chiffres doivent être interprétés, dans le contexte général du rapport avec toutes les réserves qui y sont exprimées. Elle espère également que cette étude suscitera des critiques constructives dont on pourra tenir compte dans les travaux ultérieurs.

Dès maintenant, elle entend indiquer les directions dans lesquelles ces travaux ultérieurs devraient être orientés.

1. Il est souhaitable que l'examen des méthodes puisse être poursuivi en vue de parvenir à des cadres moins schématiques et de mieux harmoniser les bases statistiques aussi bien que les méthodes de projection.
2. Un contrôle périodique des prévisions s'impose, au fur et à mesure que s'écoule la période couverte par les estimations.
3. Un certain nombre de points particuliers doivent être revus. Il s'agit surtout de la comparabilité de certains taux d'expansion et de la cohérence des prévisions en matière de commerce extérieur.
4. Afin de remplir complètement le mandat que le Comité Mixte a confié à la Commission, celle-ci devra étendre les prévisions au delà de 1965 et si possible, jusqu'en 1975.
5. Enfin, il s'agira de reprendre, de façon systématique l'examen des conditions de développement.

Les résultats positifs obtenus au cours de la présente session permettent d'augurer une poursuite fructueuse du travail en commun.

o

o o

R A P P O R T

1. MANDAT

10. La Commission, chargée d'étudier les perspectives et les conditions du développement économique à long terme dans les pays de la Communauté, a été constituée par le Comité Mixte Conseil de Ministres - Haute Autorité, lors de la deuxième réunion de ce Comité, tenue le 8 juillet 1955.
11. Le premier rapport de la Commission (doc. 8646/56), approuvé lors de la réunion du 23 octobre 1956, a été transmis au Comité Mixte.
12. Le Comité Mixte, en sa réunion du 10 juillet 1957, décida qu'un extrait du rapport serait inséré dans l'"Etude sur la Structure et les Tendances de l'Economie Energétique dans les Pays de la Communauté", préparée par la Commission "Perspectives du développement des différentes sources d'énergie".
13. Le Comité Mixte, en sa réunion du 29 octobre 1957, a décidé de confirmer le mandat de la Commission afin de permettre à celle-ci de poursuivre et d'approfondir les études déjà effectuées et de contribuer de cette façon à l'exécution des travaux prévus dans l'annexe du Protocole intervenu le 8 octobre 1957 entre le Conseil de Ministres et la Haute Autorité sur les moyens d'assurer une politique coordonnée dans le domaine de l'énergie (Journal Officiel N° 35 du 7 décembre 1957).
14. Le présent rapport résume les travaux effectués par la Commission au cours de sa seconde session.
15. La liste des membres de la Commission est donnée en annexe.

2. CADRE ET METHODE DES TRAVAUX

21. Orientation générale

210. En conclusion de son premier rapport, la Commission avait précisé ses directives pour la poursuite des travaux.

Il s'agissait de :

- compléter les renseignements donnés dans le premier rapport,
- rendre comparables les notions utilisées par les différents pays en matière de perspectives de développement de leurs économies,
- accentuer les recherches parallèlement au progrès des méthodes modernes de comptabilité nationale,
- octroyer une place importante à l'examen des conditions de développement général des économies.

211. Comme il était impossible de mener à bien l'ensemble de ces tâches dans les délais prévus, la Commission a concentré les travaux de la présente session sur les deux premiers points mentionnés ci-dessus.

Quant au cadre et à la méthode à employer pour les prévisions, elle a conservé ceux retenus pour l'élaboration du précédent rapport, tout en ne perdant pas de vue les perfectionnements à réaliser.

212. Afin de préparer le réexamen des méthodes, la Haute Autorité a, de son côté, fait appel aux avis d'un groupe d'experts.

22. Période considérée

220. La Commission a repris comme point de départ et base de référence de ses estimations l'année 1955; il a pourtant été jugé utile de compléter, dans la mesure du possible, les données de 1953 et 1954 et d'y ajouter celles de 1956.

221. Bien que l'année 1955 soit considérée comme l'année de base, les données en valeur sont exprimées aux prix de 1954, afin d'assurer leur comparabilité avec les renseignements qui sont périodiquement transmis à des organismes internationaux.

222. L'année finale de la période envisagée dans les prévisions reste 1965. Les estimations du présent rapport portent donc sur la période de dix ans allant du début 1956 à fin 1965. L'expression "période 1955-1965" employée à diverses reprises dans ce rapport, doit être interprétée en ce sens.¹⁾ Pour accomplir son mandat, la Commission devra cependant procéder aussitôt que possible à l'établissement des prévisions pour la période 1966-75, extension qui est d'ailleurs nécessaire pour fournir une base à l'élaboration des prévisions dans le domaine de l'énergie.

23. Structure du rapport

230. Comme pour le précédent rapport, le but central des travaux de la Commission consistait en une estimation prospective du produit national brut et de ses composantes dans chacun des pays de la Communauté.

231. A cette fin, les perspectives démographiques sont examinées à nouveau dans la section 3 du présent rapport. En revoyant l'évolution au cours des dernières années et les perspectives pour les prochaines années en ce qui concerne (a) la population totale, (b) la population entre 15 et 65 ans, (c) la migration, (d) la population active disponible, (e) le chômage, (f) la population active employée et (g) la répartition par secteurs de la population active employée, la Commission a tenté d'améliorer ses estimations du développement de l'offre de main-d'oeuvre et de sa répartition dans les années à venir.

1) on notera en outre que les chiffres présentés tant pour les années de 1953 à 1956 que pour 1965 constituent des moyennes pour l'année en cause.

232. La section 4 traite des prévisions d'accroissement de la productivité globale et du produit national global. Les chiffres présentés expriment l'évaluation de la Commission en ce qui concerne l'expansion générale de la Communauté.
233. La section 5 répond au souci de la Commission de ne pas limiter ses recherches à une simple évaluation globale. La ventilation par grands secteurs de production facilite l'analyse de la structure du produit global et des modifications prévues de cette structure. La comparaison entre les ressources globales (produit global et importations) et les utilisations globales (consommation, investissements et exportations) est un premier test de la cohérence des évaluations du produit global.
234. Au cours de la session des travaux dont ce rapport présente les résultats, la Commission s'est attachée tout particulièrement à une double tâche. D'une part, déterminer et, si possible, améliorer la précision, la comparabilité et la cohérence des chiffres présentés, surtout en ce qui concerne les années écoulées. D'autre part, apprécier et éventuellement réviser les taux d'accroissement de la productivité et du produit national, tant en ce qui concerne les prévisions globales que les estimations par secteurs.
235. Les difficultés rencontrées en ces domaines seront exposées en détail pour chaque série de chiffres. Il suffit ici d'énoncer quelques considérations générales concernant d'une part la précision et la comparabilité des chiffres et d'autre part, les taux de la productivité et du produit national.

24. Sources et comparabilité

240. Dans le cadre du programme de travail arrêté au début de la session, les membres de la Commission ont remis pour chaque pays une ou plusieurs notes. Ces notes étaient destinées à réviser et à compléter les chiffres du premier rapport, tout en précisant les définitions employées.

241. En ce qui concerne les chiffres des années écoulées, ce travail a conduit à un triple résultat. Il a permis de combler nombre de lacunes du précédent rapport, surtout en ce qui concerne la ventilation de la population active employée par grands secteurs de production. En outre, toutes les séries ont été complétées par les données de 1956. Enfin, il a été possible de préciser davantage le degré de comparabilité de certains chiffres.

242. Il n'en reste pas moins que certaines imperfections subsistent. En premier lieu, les chiffres des différents pays n'ont pas tous pu être réexaminés dans la même mesure.

Dans certains pays, les statistiques ont été sensiblement améliorées; dans d'autres, le travail de révision n'a pu être poussé jusqu'au même degré. Des révisions ultérieures ne sont donc pas à exclure.⁽¹⁾

243. Un second groupe d'imperfections résulte du fait que dans un grand nombre de cas, s'il a été possible de préciser plus nettement le degré de comparabilité de chiffres, on n'a cependant pas eu les moyens d'améliorer cette comparabilité.

Cette remarque s'applique surtout aux chiffres concernant le chômage et à ceux donnant la ventilation du produit national brut par secteurs de production mais elle est également valable dans une certaine mesure pour ceux que intéressent la migration et la ventilation de la population active employée par secteurs de production.

(1) En Belgique notamment, la situation est compliquée par le fait que la comptabilité nationale de source officielle est peu développée. Certaines données belges proviennent d'études poursuivies par des organismes privés; un certain nombre d'entre elles pourraient être modifiées ultérieurement.

2430. Le détail de cette question de comparabilité étant traité dans des paragraphes ultérieurs, il suffit ici de souligner la gravité des différences apparues en matière de chômage. La plupart des pays ont établi leurs chiffres sur la base du nombre de chômeurs enregistrés lors de recensements ou dans les relevés des Offices de Placement. La comparabilité des chiffres pour les pays dont les statistiques sont établies de cette manière est déjà affectée par les différences de définitions et de critères appliqués.

2431. En outre, les chiffres pour l'Italie ont été établis sur la base du bilan démographique, notamment en calculant la différence entre les chiffres de la population active et de la population active employée.

Les chiffres ainsi obtenus sont inférieurs à ceux enregistrés par les Offices de Placement. La comparaison avec les chiffres des autres pays ne peut donc être faite qu'avec une extrême prudence.

244. Le soin avec lequel la Commission s'est attachée à améliorer les chiffres des années écoulées ne peut pas faire perdre de vue que c'est dans l'établissement de prévisions que réside sa tâche centrale. En ce domaine, la deuxième session de travaux a permis, quant à l'origine des données employées, de remédier à deux expédients qui avaient dû être adoptés pour le précédent rapport.

2440. En ce qui concerne la République fédérale, la plupart des prévisions figurant au précédent rapport avaient dû être établies par le Secrétariat technique de la Commission, étant donné que les membres allemands ne pouvaient fournir d'estimations avant que fussent connus les résultats des révisions de la comptabilité nationale en République fédérale. Dans le présent rapport, les estimations concernant

ce pays ont pu être améliorées d'une double façon. Les prévisions démographiques ont fait l'objet d'un réexamen tenant compte des développements des dernières années. D'autre part, les membres allemands, sur la base des nouvelles données de la comptabilité nationale, ont pu établir leurs propres prévisions d'accroissement de la productivité et du produit national brut.

2441. Pour la France, les chiffres retenus dans le précédent rapport constituaient les moyennes de deux hypothèses présentées par les membres français. Au cours de la présente session, les valeurs correspondant à l'hypothèse forte ont été substituées à ces moyennes. En outre, les prévisions en matière de population active agricole ont été revues en tenant compte du taux d'activité agricole par âge et des caractéristiques connues du mouvement d'émigration agricole.
2442. Pour les deux autres cas - la Sarre et l'Italie - où des aménagements aux sources avaient été faites dans le rapport précédent, ces aménagements ont dû être conservés. Pour la Sarre, les prévisions restent inchangées et représentent comme dans le précédent rapport les valeurs intermédiaires résultant d'une triple évaluation.
2443. Pour l'Italie, les prévisions pour 1965, résultent comme dans le précédent rapport d'une extrapolation, de 1964 à 1965, des chiffres présentés par les membres italiens. Ces chiffres correspondent aux objectifs fixés dans le plan décennal établi en 1954-1955 pour le développement de l'emploi et du revenu au cours de la période 1954-1964; comme certains autres chiffres du rapport, ils ont donc, en partie, un caractère intentionnel.

2444. Il convient enfin de noter que les chiffres de la comptabilité nationale des Pays-Bas ont un caractère provisoire pour les années écoulées que nous considérons.

245.

2450. En ce qui concerne la comparabilité des prévisions, il convient d'abord de rappeler que les travaux ont été effectués en utilisant le cadre et les notions retenues pour le précédent rapport.

2451. En général, le travail de prévision de la Commission est fondé sur la relation entre les taux unitaires de variation de la population active employée (x), de la productivité (y)* et du produit national (z). Cette relation s'exprime dans l'équation

$$(1 + x) (1 + y) = 1 + z$$

2452. Pour arriver à un indice de l'accroissement prévu du produit national, il s'agit donc d'estimer séparément le taux d'accroissement prévu de la population active employée (x) et de la productivité (y) et de multiplier simplement les indices unitaires correspondant à ces taux. Cette méthode peut être appliquée tant pour le produit national global que pour le produit par secteurs de production.

2453. Comme on peut le déduire du paragraphe 231 ci-dessus, les prévisions quant au taux d'accroissement de la population active employée (x) sont établies dans le cadre de l'étude des perspectives démographiques, présentées dans la section 3 du présent rapport. Ces prévisions sont, dès lors, distinctes de celles concernant la productivité et le produit national.

(*). Le concept de productivité adopté dans le présent rapport est celui de la productivité/an. c.c.f. la production en valeur ajoutée par tête de population active employée et par an. Pour plus de détails, voir ci-après p. 410.

2454. La méthode décrite aux paragraphes 2451 et 2452 ci-dessus, suppose également une estimation indépendante du taux d'accroissement prévu de la productivité (y). En ce domaine, la méthode proposée n'a pu être appliquée de façon uniforme à tous les pays de la Communauté.

En certains cas - pour l'Italie notamment - le taux d'accroissement du produit national (z) - et non celui d'accroissement de la productivité (y) - a fait l'objet d'une estimation indépendante. En ces cas, l'accroissement prévu de la productivité se déduit de la résolution de l'équation dans laquelle x et z deviennent les données et y l'inconnue.

Puisque dans le présent rapport, certaines prévisions italiennes concernant la population active employée ont été révisées, sans toucher aux estimations en matière de produit national brut, cette méthode de calcul a conduit à des modifications des indices représentant l'accroissement prévu de la productivité.

Une difficulté s'est également présentée lorsqu'il s'est agi d'évaluer l'accroissement de la productivité dans les administrations publiques. Afin d'établir des prévisions pour l'ensemble de la Communauté, certaines modifications ont dû être apportées aux estimations originales pour la France (voir ci-dessous paragraphe 4111).

2455. Il subsiste donc, dans le présent rapport, certaines différences quant à la méthode et les notions employées pour les prévisions.

246. Des différences supplémentaires résultent du fait que certaines évaluations sont présentées comme des prévisions proprement dites tandis que d'autres comprennent aussi des objectifs de caractère intentionnel.

Les échanges de vues au sein de la Commission ont démontré qu'il n'existe pas d'unanimité parmi les membres quant à la signification à attacher à ces différences.

Certains estiment qu'il s'agit d'une différence d'optique fondamentale, qui expliquerait en une large mesure les écarts importants entre les taux d'accroissement prévus pour les divers pays.

D'autres suggèrent que ces différences, certes non négligeables, n'altèrent pas de façon essentielle la comparabilité des projections par pays. Ils considèrent en effet qu'un développement économique s'étendant sur dix ans est, dans tous les cas, nécessairement soumis à l'influence des autorités publiques. Cette dépendance est plus ou moins accentuée. Elle s'exprime dans les prévisions comme dans les politiques économiques de façon tantôt explicite, tantôt implicite, mais elle existe toujours. D'autre part, même les projections comportant des éléments intentionnels admettent que le développement économique se déroule dans le cadre d'une économie de marché. Ce raisonnement conduit à la conclusion que la comparabilité des prévisions ne serait pas affectée essentiellement par le caractère plus ou moins intentionnel de certaines prévisions.

247. On peut, d'autre part, se demander si les différences entre les taux de l'expansion prévue dans les divers pays sont compatibles avec l'interdépendance de l'expansion des divers pays de la Communauté. Cette interdépendance, déjà perceptible dans le passé, devra normalement se renforcer par le développement du marché commun.

En ce domaine, la Commission tient à souligner que cette interdépendance n'implique pas que les rythmes d'expansion soient semblables d'un pays à l'autre.

Elle constate qu'il est très difficile d'établir l'ordre de grandeur de l'influence exercée par cette interdépendance sur le progrès économique. Au stade actuel des travaux, il n'a pas encore été possible de vérifier de manière approfondie si les taux d'expansion effectivement prévus dans le présent rapport tiennent entièrement compte de ce facteur et par conséquent s'ils sont complètement compatibles les uns avec les autres.

25. Les taux de l'expansion générale

250. Le paragraphe 24 ci-dessus traitait de la comparabilité des chiffres du présent rapport, telle qu'elle se dégageait des sources et des méthodes de calcul utilisées par la Commission.

Il convient maintenant de consacrer quelques considérations à une question fondamentale qui s'est posée à plusieurs reprises au cours des travaux. Cette question concerne la nature et le degré de probabilité des taux d'accroissement en matière de productivité et de produit national.

251. En ce domaine, la Commission tient à préciser d'abord le caractère de l'évolution qu'elle a tenté de prévoir et ensuite les hypothèses et considérations à partir desquelles les taux d'accroissement figurant au présent rapport ont été retenus.

252. Ce rapport s'attache à dégager l'évolution moyenne, à prix constants, de 1955 à 1965, dans les six pays de la Communauté. En adoptant cette définition, la Commission tend à souligner trois caractéristiques importantes de son travail.

2520. En premier lieu les taux d'accroissement pour la période couverte par les prévisions ne peuvent pas être considérés comme des valeurs de tendance de longue durée. En effet, les taux d'expansion retenus sont influencés par

le niveau de l'année de base. La Commission a choisi comme période de référence l'année 1955. Comme cette année ne se situait pas nécessairement au niveau de la tendance de longue durée et en certains cas - notamment aux Pays-Bas - s'en écartait notablement, par suite de la situation conjoncturelle, l'évolution de 1955 à 1965, indiquée dans ce rapport, ne peut donc pas être interprétée comme une évolution tendancielle de longue durée.

2521. Si l'expansion envisagée par les prévisions ne peut pas être considérée comme une évolution tendancielle, on doit pourtant noter qu'elle est une évolution moyenne ne considérant pas les écarts qui pourraient effectivement se produire par suite de fluctuations à court terme, et notamment de fluctuations conjoncturelles.

Or, il ne peut être nié que les variations conjoncturelles peuvent également exercer une influence sur l'évolution à plus long terme. Des dépressions ou des booms prolongés pourraient en effet modifier profondément les caractéristiques de l'évolution.

En s'attachant à prévoir l'évolution moyenne au cours de la décennie 1955-1965, la Commission considère que le développement prévu est subordonné à l'hypothèse d'une régularité relative du progrès économique. Cette hypothèse est conforme aux principes fondamentaux de la politique économique poursuivie par les Gouvernements des Etats Membres. On a, en effet, pu constater qu'au cours des années écoulées les moyens d'information et les instruments de politique conjoncturelle ont été perfectionnés et, surtout, que la volonté des autorités d'en faire usage s'est considérablement accrue. Il en résulte que l'hypothèse adoptée n'a pas un caractère gratuit; elle constitue à la fois un élément essentiel des prévisions à long terme et de l'orientation de longue durée des politiques économiques.

2522. On notera enfin que le rapport présente une évolution moyenne exprimée en prix constants. Si cette convention des prix constants est nécessaire afin d'exclure les effets d'ordre purement monétaire, elle n'introduit pas moins des difficultés logiques dès qu'on l'applique, non seulement au niveau général des prix, mais également aux prix relatifs des catégories de produits et de facteurs de production. En effet, certains mouvements économiques importants que la Commission a prévus pour la période 1955-1965, supposent des modifications dans les relations de prix entre les diverses catégories de produits et de services.

A ce sujet, la Commission tient à souligner que pour son travail, la convention des prix constants signifie simplement que les calculs en volume ont été faits sur la base du système de prix d'une année donnée (1954) qui a été adopté comme base de pondération pour toute la période étudiée.

La convention implique également que les parités de pouvoir d'achat de l'année de référence ont été considérées comme constantes durant toute la période envisagée. On verra plus loin, au paragraphe 421, que les chiffres du produit national pour l'ensemble de la Communauté ont été établis par addition des données par pays sur la base des relations de pouvoir d'achat existant en 1955. Pour les prévisions on n'a donc pas pu tenir compte des modifications dans les relations de pouvoir d'achat qui pourraient résulter, par exemple, des différences dans le rythme d'accroissement de la productivité dans les divers pays de la Communauté.

253. Après avoir défini le caractère de l'évolution envisagée, il convient d'exposer les hypothèses et considérations sur lesquelles sont fondés les taux d'expansion retenus. En ce qui concerne l'accroissement prévu de la productivité et du produit national, ces taux marquent une légère réduction par rapport

à ceux présentés dans le Rapport précédent (1). Dans la plupart des cas - les Pays-Bas constituant l'exception notable - ils restent pourtant très élevés par rapport aux taux d'accroissement qui se dégagent de l'expérience historique de longue durée dans les six pays. En réponse à des observations critiques contre le choix de taux d'accroissement trop élevés, la Commission fait remarquer que les hypothèses à partir desquelles les prévisions ont été établies, impliquent certaines conditions économiques qui diffèrent notablement de celles ayant prévalu dans le passé.

2530. L'expérience historique des 50 dernières années comprend deux guerres mondiales et la grande crise des années trente qui ont retardé et même temporairement renversé le développement économique. Les prévisions pour la période 1955-1965 sont, au contraire, fondées sur l'hypothèse que des crises politiques ou économiques majeures pourront être évitées.

2531. Une autre hypothèse de base découle d'une évolution importante qui s'est produite dans l'opinion publique de nos pays. Celle-ci a pris conscience du progrès économique : elle considère le progrès économique comme l'unique situation normale d'un pays, et demande aux pouvoirs publics d'orienter la politique économique dans ce but. Il y a là une caractéristique commune à nos six pays, malgré les différentes orientations de la politique économique

(1) Comparaison des indices et taux d'expansion retenus pour l'ensemble de la Communauté dans le Rapport précédent et le présent Rapport de la Commission.

	Population active employée		Productivité globale		Produit national	
	Indice 1955=100	Taux p/an	Indice 1955=100	Taux p/an	Indice 1955=100	Taux p/an
Rapport précédent	106,5	0,63%	143	3,7%	152	4,3%
Présent rapport	108,6	0,83%	136,6	3,2%	148,4	4,0%

de chacun d'eux. Dans chaque pays, cette politique économique revêt la forme qui est jugée la plus efficace, compte tenu des circonstances propres à chaque pays, pour atteindre le but unique du progrès économique. Il est donc naturel que cet ensemble d'efforts, malgré des difficultés inévitables, voire même des erreurs éventuelles, produise un progrès plus rapide que dans le passé. Cette "prise de conscience" est un élément capital pour l'interprétation des chiffres présentés.

2532. Cet élément contribue à justifier une troisième hypothèse, celle de la pleine utilisation des facteurs de production; cette hypothèse admet un certain chômage frictionnel mais exclut le chômage conjoncturel et le sous-emploi de longue durée. L'exclusion du chômage conjoncturel ne découle pas seulement de la nature des prévisions qui portent sur une évolution moyenne, ne tenant pas compte des écarts dûs aux fluctuations de courte durée. Cette exclusion du chômage conjoncturel, comme l'élimination du sous-emploi de longue durée, résulte en effet d'une hypothèse plus générale concernant une orientation de la politique économique des pouvoirs publics, inspirée elle-même par cette "prise de conscience" du progrès économique.

Comme on le verra au tableau 5, les prévisions, en application de cette hypothèse, indiquent que le chômage serait réduit de près de la moitié au cours de la décennie considérée et qu'il n'affecterait à la fin de cette période que 2,3% de la population active disponible de l'ensemble de la Communauté. Cette augmentation du taux d'emploi de la population active s'ajoute à l'accroissement du niveau même de cette population comme élément contribuant à l'accroissement du produit national brut.

2533. Une dernière hypothèse de base concerne le rythme du progrès technique.

Dans la plupart des pays de la Communauté, les dix ou douze dernières années ont été caractérisées par un progrès scientifique intense et une diffusion rapide de ses applications qui ont abouti à une amélioration sensible des capacités et qualifications humaines et de l'utilisation de celles-ci.

Ce phénomène a puissamment contribué au relèvement de la production physique par personne employée et ainsi à l'accroissement de la productivité, qui est définie dans le présent rapport comme la valeur ajoutée par personne active employée et par an (1).

En d'autres mots, il est un des facteurs expliquant le développement économique intense qui s'est produit depuis la deuxième guerre mondiale, et dont le rythme a été notablement supérieur à celui qui se dégage de l'expérience historique de longue durée. La Commission a admis que l'influence du progrès technique restera considérable au cours de la période 1955 - 1965.

2534. A ces hypothèses de base s'ajoutent des facteurs spécifiques qui, pour certains pays ou certaines régions, font admettre une expansion accentuée. Il s'agit en particulier des mouvements de main-d'oeuvre entre les divers secteurs économiques et les diverses régions.

Ces mouvements jouent normalement dans le sens d'un accroissement de la productivité globale. En effet, cette productivité augmente lorsque la main-d'oeuvre se déplace vers des secteurs à productivité supérieure ou lorsque la main-d'oeuvre nouvelle afflue surtout vers les secteurs à productivité élevée.

(1) Voir ci-après, § 410.

2535 Plusieurs pays de la Communauté prévoient des mouvements importants de main-d'oeuvre au cours de la période 1955-1965. Dans la mesure où ces mouvements se produisent du secteur agricole vers le secteur industriel, ils seront normalement accompagnés d'une augmentation de la productivité et des produits globaux.

2535. La Commission tient à souligner que l'action de tous ces facteurs tendant vers une expansion rapide, est à son tour conditionnée par un niveau élevé d'investissement.

En 1965, la part du produit national brut affectée aux investissements bruts s'établirait, pour l'ensemble de la Communauté, à environ 20%.

Sauf en République fédérale et aux Pays-Bas où l'effort d'investissement a été particulièrement marqué au cours des années écoulées, l'accroissement relatif des investissements au cours de la période 1955-1965 serait plus élevé que celui du produit national. L'évolution prévue représente un effort remarquable en vue de l'accroissement de la productivité et des produits globaux. Cet accroissement ne serait pas uniquement déterminé par les investissements d'extension, mais aussi par ceux de remplacement qui, souvent, comportent des améliorations des techniques de production.

2536. Les considérations que nous venons de développer semblent justifier des taux d'expansion relativement élevés.

La Commission est pourtant consciente du fait que cet exposé ne fait qu'amorcer une analyse qui mériterait d'être approfondie. En particulier, l'étude des rapports existant entre le développement du produit national brut

et celui de la productivité d'une part et entre la part des investissements dans le produit national et le taux d'accroissement de ce produit d'autre part, est d'un grand intérêt théorique; cette étude a été confiée au Groupe d'experts indépendants, mentionné au § 212.

254. Un dernier point mérite d'être soulevé au sujet des taux d'expansion, c'est l'influence que pourra exercer l'institution de la Communauté économique européenne sur l'évolution économique des six pays.

Il est évidemment trop tôt pour que les évaluations chiffrées des six pays tiennent compte, parmi leurs différents éléments, des conséquences escomptées de l'intégration économique des six pays. Il n'en reste pas moins que l'application progressive des dispositions du Traité du 25 mars 1957 ne manquera pas de favoriser l'expansion des échanges, de l'emploi, de la productivité et du produit national des six pays, c'est-à-dire d'affecter la plupart des éléments qui constituent l'objet même de la présente analyse.

255. A partir des hypothèses et considérations mentionnées ci-dessus, la Commission a retenu les taux d'expansion figurant dans le présent rapport.

3. PERSPECTIVES DEMOGRAPHIQUES

31. Introduction

310. Après les considérations générales développées ci-dessus, nous présentons dans les sections qui suivent les estimations faites par la Commission, compte tenu des révisions effectuées au cours de la présente session de travaux.

311. Dans la plupart des tableaux les prévisions sont exprimées en chiffres comprenant une ou plusieurs décimales. Il serait complètement erroné d'en déduire que la Commission attache un degré extrême de précision aux prévisions présentées.

Ces chiffres à plusieurs décimales proviennent tout simplement :

- soit du souci de la Commission de présenter l'évolution prévue dans tous les pays, quelle que soit leur étendue, lorsque l'unité adoptée pour un tableau est assez élevée;
- soit de calculs à l'aide d'indices qu'on applique aux chiffres de l'année de base;
- soit, pour les chiffres concernant l'ensemble de la Communauté, de l'addition pure et simple des chiffres pour les divers pays. Pour les chiffres concernant l'ensemble de la Communauté et les grands pays en faisant partie, les décimales dans les chiffres de 1965 n'ont donc qu'une signification purement formelle.

32. Cadre

320. En suivant le cadre tracé au paragraphe 23, nous donnons, dans cette section 3, un résumé des estimations en matière démographique.

321. Comme dans le rapport précédent, la Commission a d'abord considéré l'évolution prévisible de la population totale et celle de la population comprise entre 15 et 65 ans, sans tenir compte de la migration. Ensuite, elle a évalué les mouvements de migration et l'évolution de la population active disponible (chômeurs compris). En faisant certaines suppositions quant au niveau du chômage, elle a enfin estimé l'évolution de la population active employée. Cette dernière a d'abord été considérée globalement et puis ventilée par grands secteurs.

33. Population totale

330. L'évolution de la population totale des pays de la Communauté est présentée au tableau 1.

331. Pour les années 1953 à 1956, il s'agit de la population présente; pour la plupart des pays les chiffres correspondent à la moyenne de l'année; pour la Belgique et l'Italie ils ont été calculés fin d'année.

332. Les chiffres de 1965 ne tiennent pas compte de la migration au cours de la période 1956/1965. Toutefois, le mouvement migratoire effectif jusqu'au 31 décembre 1957 est inclus dans les chiffres de la République fédérale et de la France.

Tableau 1 - Population totale (population présente, moyenne de l'année; millions de personnes)

Pays	1953	1954	1955	1956	1965	Indice 1965/55
Allemagne (RF)	48,17	48,71	49,20	49,80	52,54	106,8
Sarre	0,97	0,98	0,99	1,00	1,07	108,1
Belgique (a)	8,80	8,84	8,90	8,95	9,15	102,8
France (b)	42,40	42,90	43,28	43,65	45,80	105,8
Italie (a)	47,65	47,94	48,18	48,37	50,92	105,7
Luxembourg	0,30	0,31	0,31	0,31	0,32	103,2
Pays-Bas	10,49	10,62	10,75	10,89	12,10	112,6
Communauté	158,78	160,30	161,61	162,97	171,90	106,4

(a) Chiffres au 31 décembre.

(b) Il s'agit des personnes présentes dans la Métropole. Les chiffres pour 1953 ne sont pas strictement comparables à ceux des années suivantes, l'année 1953 n'ayant pas été considérée dans les données présentées au cours de cette session des travaux.

333. De 1953 à 1956 la population totale présente de la Communauté a augmenté de 2,6% en trois ans ou de 0,86% par an en moyenne.

De 1955 à 1965 l'accroissement naturel de la population (en dehors des migrations) serait de 6,4% en dix ans (0,62% par an en moyenne).

34. Population de 15 à 65 ans

340. L'évolution de la population des classes d'âge de 15 ans révolus à 65 ans exclus est présentée au tableau 2.

341. Les chiffres de 1965 ne tiennent pas compte de la migration avec la réserve que pour la République fédérale et la France, le chiffre de 1965 inclut le mouvement migratoire jusqu'au 31.12.1957.

Tableau 2 - Population de 15 à 65 ans (classes de 15 ans révolus à 65 ans exclus; millions de personnes)

Pays	1953	1954	1955	1956	1965	Indice 1965/55
Allemagne (RF)	32,64	33,21	33,75	34,29	34,84	103,2
Sarre	0,67	0,68	0,68	0,68(a)	0,70	102,9
Belgique	5,91	5,91	5,91	5,90	5,90	99,8
France (b)	27,60	27,63	27,67	27,72	28,8	104,1
Italie	31,37	31,63	31,88	32,02	34,26	107,5
Luxembourg	0,21	0,21	0,22	0,22	0,22	100,0
Pays-Bas	6,51	6,57	6,63	6,70	7,65	115,4
Communauté	104,91	105,84	106,74	107,53	112,37	105,3

(a) évaluation

(b) les chiffres pour 1953 ne sont pas strictement comparables à ceux des années ultérieures, l'année 1953 n'ayant pas été considérée dans les données présentées au cours de cette session des travaux.

342. L'accroissement de 1953 à 1956 pour l'ensemble de la Communauté s'est élevé à 2,50% en trois ans ou de 0,83% par an en moyenne.

Pour la décennie 1955-65 cet accroissement serait de 5,3% en dix ans (0,52% par an en moyenne).

343. Des travaux de la seconde session se dégagent donc des prévisions de tendances qui furent déjà mentionnées dans le rapport précédent :

- pour la Communauté dans son ensemble, l'accroissement de la population entre 15 et 65 ans serait moins rapide que celui de la population totale;
- la dynamique serait très différente d'après les pays. En Italie et aux Pays-Bas, l'accroissement prévu de ces classes d'âge est supérieur à celui de la population totale, en raison de l'existence de classes jeunes nombreuses.

35. Migration

350. En la matière, la Commission a seulement tenu compte de la migration des personnes actives.

351. La précision des chiffres des années écoulées est réduite parce que la plupart des délégations ont dû procéder à des estimations.

352. Quant à la prévision, les chiffres pour la République fédérale, la France, les Pays-Bas ont sensiblement été relevés par rapport à ceux du précédent rapport. Il convient pourtant de préciser qu'en particulier pour la République fédérale, l'évolution est liée aux conditions politiques, ce qui implique évidemment une marge appréciable d'incertitude.

353. Pour le Luxembourg, le chiffre inchangé de 10 000 n'a d'autre sens que celui d'indiquer qu'une immigration aura lieu.

Tableau 3 - Migration (immigration nette, personnes actives, chômeurs compris; millions de personnes)

Pays	1953	1954	1955	1956	Dix ans 1955-65(a)
Allemagne (RF)	+ 0,18	+ 0,13	+ 0,20	+ 0,22	+ 1,42
Sarre	+ 0,002	+ 0,001	+ 0,001	.. (b)	.. (b)
Belgique (c)	- 0,002	- 0,003	+ 0,012	+ 0,008	+ 0,100
France (d)	+ 0,03	+ 0,028	+ 0,032	+ 0,090	+ 0,39
Italie	- 0,060	- 0,070	- 0,09	- 0,09	- 0,86
Luxembourg	+ 0,002	+ 0,001	0	+ 0,002	+ 0,01
Pays-Bas	- 0,015	- 0,012	- 0,007	- 0,007	- 0,090
Communauté	+ 0,137	+ 0,075	+ 0,148	+ 0,223	+ 0,97

(a) De début 1956 à fin 1965 (b) indique une évaluation de moins de 0,005, non comprise dans l'addition pour la Communauté, (c) estimations, (d) le chiffre pour 1953 n'est pas strictement comparable à ceux des années ultérieures.

354. La dernière ligne du tableau donne les totaux algébriques des mouvements d'immigration et d'émigration. La Commission a donc prévu un solde d'immigration de près d'un million de personnes actives en dix ans, solde qui est pratiquement déterminé par le mouvement d'immigration vers l'Allemagne, et dans une certaine mesure vers la France.

355. L'analyse détaillée des chiffres n'est pas très significative. On manque, en effet, d'éléments pour apprécier la manière dont ces mouvements se répartirait entre les pays de la Communauté et les pays tiers.

36. Population active disponible totale

360. Le tableau 4 présente l'évolution de la population active disponible, chômeurs et militaires du contingent compris. Les chiffres de l'Italie font exception, étant donné qu'ils ne comprennent pas les personnes vivant au sein d'organismes communautaires, les militaires étant compris dans ce groupe. Dans la mesure du possible, le nombre des militaires du contingent est, en outre, indiqué séparément.

Pour les prévisions 1965 :

- hypothèse d'une réduction du service militaire à un an.
- hypothèse d'un allongement de la scolarité, résultant d'une part des tendances spontanées et d'autre part de l'allongement d'un an de l'obligation scolaire.

- (b) Les chiffres cités s'appliquent à la population active; celle-ci comprend les personnes exerçant ou désirant exercer une activité professionnelle ou une fonction quelconque, à l'exception des personnes vivant au sein d'organismes communautaires (militaires, détenus, enfants des orphelinats ou personnes en hospices).
- (d) Les militaires du contingent sont environ 1 700 chaque année.
- (e) Hypothèse d'un allongement d'un an de l'obligation scolaire - ce qui fera diminuer la population active en 1965 d'environ 2%.

362. Dans l'interprétation des chiffres, il faut tenir compte du fait que la définition des auxiliaires familiaux (c'est-à-dire des membres d'^{une} famille participant à l'exploitation familiale dirigée par le chef de famille) n'est pas uniforme de pays à pays. Cette remarque s'applique également aux tableaux 6 et 7 ci-dessous, qui concernent la population active employée.

363. L'accroissement de 1953 à 1956 pour l'ensemble de la Communauté s'est élevé à 4,2% en trois ans (1,4% par an en moyenne).

Pour la décennie 1955-1965 cet accroissement serait de 6,1% en dix ans (0,59% par an en moyenne). Cet accroissement est relativement plus élevé que celui de la population de 15 à 65 ans.

364. Les Pays-Bas et la République fédérale présentent les accroissements relatifs les plus importants. Dans ce dernier pays, les prévisions d'une immigration nette de 1,4 million en dix ans conduisent à des prévisions d'accroissement relatif de la population active nettement supérieures à celles de la population de 15 à 65 ans. Aux Pays-Bas au contraire, les perspectives d'émigration font prévoir un accroissement relatif moins important que celui de la population de 15 à 65 ans.

365. Enfin, en Italie, l'émigration freinera sensiblement l'accroissement de la population active disponible.

37. Chômage

370. Afin de passer de l'évolution de la population active disponible (chômeurs compris) à celle de la population active employée (chômeurs exclus), la Commission devait procéder à une évaluation du chômage. Nous avons déjà fait mention au paragraphe 24 des difficultés rencontrées en ce domaine.

371. Pour la plupart des pays, les chiffres ont été établis sur la base soit d'un recensement, soit des relevés des Offices nationaux de Placement. Les chiffres pour l'Italie, au contraire, ont été dérivés du bilan démographique en calculant la différence entre les chiffres de la population active et de la population active employée.

372. Pour l'Italie, l'estimation de 1965 constitue un objectif.

Tableau 5 - Chômage (millions de personnes)

Pays	1953	1954	1955	1956	1965	P/rapport à la population active disponible 1965
Allemagne (RF) (a)	1,26	1,22	0,93	0,76	0,60	2,29%
Sarre	0,00	0,00	0,00	0,00(b)	0,00	0,00
Belgique (c)	0,19	0,18	0,14	0,10	0,10	2,80%
France (d)	0,32	0,33	0,30	0,18	0,25	1,24%
Italie (e)	2,00	1,94	1,83	1,70	0,70	3,3%
Luxembourg (f)
Pays-Bas (g)	0,10	0,07	0,05	0,04	0,11	2,33%
Communauté	3,87	3,74	3,25	2,78	1,176	2,3%

- (a) Chômeurs : personnes enregistrées auprès des Offices de Placement comme personnes cherchant un emploi.
- (b) Estimation.
- (c) Chômeurs complets contrôlés (hommes et femmes), c'est-à-dire personnes privées d'emploi et à la recherche de travail, contrôlés journalièrement pour l'octroi d'allocations (dans la quasi-totalité des cas) ou la conservation de leurs droits sociaux. Les nombres cités constituent la moyenne au cours de l'année des journées perdues ainsi contrôlées. Source : Statistiques publiées par l'Office National du Placement et du Chômage de Belgique.
- (d) Chômeurs : personnes non pourvues d'un emploi et en cherchant un.
1954 : chiffres du recensement
1955 et 1956 : estimations à l'aide d'indices. Moyenne annuelle.
- (e) Chiffres dérivés du bilan démographique en prenant la différence entre la population active et le nombre des personnes occupées. Ces chiffres sont à comparer à ceux relevés par les Offices de Placement et comprenant les chômeurs ayant déjà exercé un emploi et les jeunes à la recherche d'un premier emploi (millions de personnes):
- | <u>1953</u> | <u>1954</u> | <u>1955</u> | <u>1956</u> |
|-------------|-------------|-------------|-------------|
| 1,958 | 1,962 | 1,922 | 1,875 |
- (f) Note des membres luxembourgeois : "On peut dire que le plein emploi global est réalisé au Luxembourg en ce sens que la somme des offres d'emploi dépasse la somme des demandes d'emploi. Toutefois, il existe un léger chômage saisonnier et fluctuant. Au cours de ces dernières années, le nombre des chômeurs indemnisés était le suivant : 33 en 1953; 64 en 1954; 39 en 1955 et 43 en 1956. Par ailleurs, au Luxembourg le nombre de chômeurs reste forcément dans des limites étroites. Et comme l'unité adoptée est le million, le chômage ne se manifeste pas dans le tableau.
- (d) Chômeurs : personnes enregistrées auprès des organismes publics de placement. Les personnes employées à des travaux accessoires sont comprises dans ces chiffres.

373. Comme le montre le tableau, la réduction du chômage total, au cours de la période 1955-1965, serait de l'ordre de la moitié; pendant l'année finale, le chômage ne correspondrait plus qu'à environ 2,3% de la population active de la Communauté.

38. Population active employée

380. En principe, la Commission a établi les chiffres de la population active employée en déduisant les chiffres de chômage (tableau 5) de ceux de la population active disponible (tableau 4). Ainsi que nous l'avons mentionné aux paragraphes 36 et 37, cette procédure n'a pas été suivie pour l'Italie et la Belgique. Pour ces deux pays les chiffres proviennent de statistiques indépendantes de la population active employée.

381. La méthode suivie implique que les militaires du contingent sont compris dans les chiffres de population active employée, exception faite pour l'Italie.

Tableau 6 - Population active employée (chômeurs exclus, militaires du contingent inclus; millions de personnes, moyenne annuelle)

Pays	1953	1954	1955	1956	1965	Indice 1965/55
Allemagne (RF)	21,67	22,39	23,19	24,04	25,61	110,4
Sarre	0,42	0,42	0,43	0,43(a)	0,46	107,0
Belgique	3,40	3,40	3,43	3,48	3,47	101,2
France (b)	18,88	19,19	19,22	19,47	19,92	103,6
Italie (c)	17,66	17,91	18,14	18,36	20,38	112,3
Luxembourg	0,143	0,143	0,144	0,146	0,148	102,8
Pays-Bas	3,94	4,08	4,17	4,24	4,61	110,6
Communauté	66,11	67,53	68,72	70,17	74,60	108,6

(a) Estimations.

(b) - Les chiffres de 1953 ne sont pas comparables à ceux des années ultérieures.

- Personnes pourvues effectivement d'un emploi et militaires du contingent.

(c) Vu la définition de population active adoptée par l'Italie, les militaires du contingent ne sont pas compris dans la population active employée. Chiffres au 31 décembre.

382. L'accroissement de 1953 à 1956, pour l'ensemble de la Communauté, a été de 6,1% en trois ans, soit 2,0% par an en moyenne.

L'augmentation de 1955 à 1965 représenterait 8,6% en dix ans, soit 0,83% par an en moyenne.

383. Au cours de la présente session de travaux, la Commission a réussi à établir des séries plus complètes concernant la répartition de la population active employée par grands secteurs de production.

En principe, la ventilation suivante a été adoptée :

1 - Agriculture composée de :

- agriculture
- sylviculture
- chasse et pêche

2 - Industrie composée de :

- industries extractives et manufacturières
- construction
- électricité, gaz, eau
- artisanat

3 - Tertiaire composé de :

- commerce
- banques
- assurances
- affaires immobilières
- transports, entrepôts, communications
- autres services (y compris les administrations publiques)

3830. Dans plusieurs cas, les tableaux ont dû être établis à partir d'estimations assez grossières et sur la base de notions peu uniformes de pays à pays. Afin de minimiser les erreurs d'interprétation, les divergences de définition ou de méthodes ont été précisées dans la mesure du possible. En attendant une uniformisation plus poussée, la Commission s'est abstenue d'établir un tableau pour l'ensemble de la Communauté.

Tableau 7 - Population active employée, ventilée par grands secteurs
(millions de personnes et en pourcentages).

Allemagne (RF)	1953	1954	1955		1956	1965		Indice 1965/55
			Mns	En % du total		Mns	En % du total	
Agriculture	4,56	4,51	4,35	18,9%	4,30	4,14	16,2%	94,2
Industrie	9,76	10,27	10,89	47,0%	11,50	12,65	49,4%	116,2
Tertiaire	7,35	7,61	7,91	34,1%	8,24	8,82	34,4%	111,5
Total :	21,67	22,39	23,19	100,0	24,04	25,61	100,0	110,4

Belgique	1947	1953	1954	1955		1956	1965		Indice 1965/55
				Mns	En % du total		Mns	En % du total	
Agriculture	0,42	0,36	0,36	0,36	10,5%	0,35	0,31	8,9%	86,1
Industrie	1,70	1,61	1,60	1,63	47,4%	1,67	1,63	47,0%	100
Tertiaire	1,27	1,36	1,37	1,37	42,1%	1,39	1,46	44,1%	105,5
Militaires du contingent	0,03	0,08	0,08	0,08	42,1%	0,07	0,07		
Total :	3,42	3,41 (a)	3,41 (a)	3,44 (a)	100,0%	3,48	3,47	100,0%	100,9 (a)

(a) Les légères différences avec les chiffres correspondants du tableau 6 s'expliquent par l'arrondissement.

France	1954	1955		1956	1965		Indice 1965/55
		Mns	En % du total		Mns	En % du total	
Agriculture	5,20	5,12	26,6%	5,02	4,35 (a)	21,8%	85,0
Industrie	6,63	6,69	34,8%	6,77	7,63	38,3%	114,1
Tertiaire	7,04	7,08	38,6%	7,13	7,66	39,9%	107,2
Militaires du contingent	0,32	0,33		0,55	0,28		
Total :	19,19	19,22	100,0%	19,47	19,92	100,0	103,6

(a) L'évaluation de la population employée dans l'agriculture est fondée sur les taux d'activité agricole par âge et sur les caractéristiques connues du mouvement d'émigration agricole.

Italie	1954	1955		1956	1965		Indice 1965/55
		Mns	En % du total		Mns	En % du total	
Agriculture	7,42(a)	7,36(a)	40,6%	7,30(a)	6,70	32,9%	91,0
Industrie	5,07(b)	5,18(b)	28,5%	5,28(b)	6,60	32,4%	127,4
Tertiaire	5,42(c)	5,60(c)	30,9%	5,77(c)	7,08	34,7%	126,4
Total :	17,91	18,14	100,0%	18,35(d)	20,38	100,0%	112,3

- (a) Chiffre estimatif, y compris les personnes insuffisamment occupées, dans l'hypothèse d'une réduction annuelle des effectifs de l'ordre de 60 000 unités.
- (b) Chiffre évalué sur la base du développement estimatif de l'emploi dans le secteur considéré.
- (c) Chiffre évalué sur la base du développement estimatif de l'emploi dans le secteur considéré.
- (d) Les légères différences avec les chiffres correspondants du tableau 6 s'expliquent par l'arrondissement.

Luxembourg	1954	1955		1956	1965		Indice 1965/55
		Mns	En % du total		Mns	En % du total	
Agriculture (agri- culture, viticulture et sylviculture)	0,033	0,033	22,9%	0,033	0,032	21,6%	97,0
Industrie	0,060	0,061	42,4%	0,063	0,064	43,3%	104,9
Tertiaire	0,048	0,048	34,7%	0,048	0,050	35,1%	104,0
Militaires du contingent	0,002	0,002		0,002	0,002		
Total :	0,143	0,144	100,0%	0,146	0,148	100,0%	102,8

Pays-Bas	1954	1955		1956	1965		Indice 1965/55
		Mns	En % du total		Mns	En % du total	
Agriculture	0,51	0,51	12,2%	0,51	0,49	10,7%	96,1
Industrie	1,68	1,73	41,5%	1,76	1,95	42,4%	112,7
Tertiaire	1,89	1,93	46,3%	1,97	2,16	46,9%	111,9
Total :	4,08	4,17	100,0%	4,24	4,60 (a)	100,0%	110,3 (a)

(a) Les légères différences avec les chiffres du tableau 6 proviennent de l'arrondissement.

384. Il apparaît de cette série de tableaux que la population employée dans le secteur agricole diminuerait dans tous les pays de la Communauté. La réduction serait de l'ordre de 15% en France et en Belgique, de 10% en Italie, de 6% en République fédérale, de 3% enfin au Luxembourg et aux Pays-Bas.

Les secteurs industrie et tertiaire absorberaient non seulement l'accroissement de la population active employée, mais également des transferts importants en provenance de l'agriculture.

L'accroissement relatif du secteur industrie serait plus élevé que celui du secteur tertiaire dans la République fédérale, en France, en Italie et au Luxembourg.

En Belgique, la population active employée dans l'industrie resterait quantitativement stationnaire tandis que le secteur tertiaire augmenterait d'environ 6%. Enfin, aux Pays-Bas, l'accroissement relatif des secteurs industrie et tertiaire serait sensiblement égal.

4. PERSPECTIVES EN MATIERE DE PRODUCTIVITE ET DE PRODUIT NATIONAL

A - Productivité globale et produit national global

40. Introduction

400. Les prévisions en matière de productivité et de produit national se décomposent en deux chapitres distincts mais complémentaires. Dans les paragraphes 41 à 43, la Commission présente ses prévisions concernant l'accroissement prévu de la productivité globale et du produit national global. Ces chiffres expriment l'évaluation de la Commission en ce qui concerne l'expansion générale de la Communauté.

Les paragraphes 51 et 52 traitent ensuite de l'évolution prévue de la productivité et du produit dans les grands secteurs de production et de celle des diverses catégories de ressources et emplois dans les économies de la Communauté. Ces estimations fournissent des indications quant aux modifications prévues dans la structure du produit national et quant à la cohérence interne des prévisions établies par la Commission.

401. Cette présentation n'implique pas que les prévisions globales aient nécessairement précédé les estimations par secteurs de production et par grandes catégories d'utilisations, celles-ci n'étant alors que des décompositions des prévisions globales.

Pour plusieurs pays, au contraire, ces prévisions globales ont été établies à partir des estimations par secteurs et par catégories d'utilisations et sont donc le résultat de l'addition de ces estimations particulières.

402. Il a été exposé au paragraphe 2454 ci-dessus, qu'en certains cas, les prévisions en matière de productivité sont liées à celles concernant le produit national. Dans ces conditions, il a paru préférable de présenter les estimations de la Commission dans des tableaux groupant les prévisions concernant ces deux éléments. Dans le texte cependant, les considérations concernant chacun de ces éléments sont présentées séparément par souci de clarté.

41. La productivité globale

410. La Commission a retenu la définition de la productivité telle qu'elle figurait dans son premier rapport.

La productivité se définit donc comme la production, en valeur ajoutée, par tête de population active employée et par an. Ce concept de productivité se distingue sous deux aspects de la production physique par personne employée :

- cette productivité se mesure à partir d'éléments exprimés non en quantités physiques mais en valeur, aux prix d'une année donnée;
- cette productivité ne porte pas sur la valeur globale de la production mais sur la valeur ajoutée.

On notera, en outre, que le concept de productivité ne se réfère qu'au seul facteur main-d'oeuvre. La Commission tient à souligner qu'en adoptant cette méthode d'ailleurs usuelle, elle ne prétend nullement exprimer une relation d'ordre causal. Il est évident que les changements de production sont le résultat combiné de tous les facteurs de production engagés.

411.

4110. La productivité/an, telle qu'elle est définie ci-dessus, est la résultante nette de deux facteurs : la production par homme et par heure de travail (productivité/heure) d'une part, et le temps de travail (heures/an) d'autre part.¹⁾ Dans la mesure où les prévisions en matière de productivité ne résultent pas de calculs à posteriori, la Commission avait à estimer à nouveau les perspectives concernant ces deux facteurs.

(1) On remarquera qu'en employant le concept de la productivité/an, la Commission intègre l'influence estimée de la réduction du travail dans la productivité. Certaines prévisions, comme celles de l'O.E.C.E., dans son 8ème Rapport, emploient la productivité/heure en intégrant l'influence de la réduction du travail dans l'offre de main-d'oeuvre et non dans la productivité. On tiendra compte de ces différences dans la comparaison des prévisions de la Commission avec celles provenant d'autres sources.

4111. En ce qui concerne la productivité/heure, les échanges de vues au sein de la Commission au sujet de la productivité globale ont été étroitement liés aux prévisions d'accroissement de la productivité par grands secteurs de production. On se reportera, à ce sujet, aux paragraphes 513 et suivants.

Un problème particulier concernant l'accroissement de la productivité dans les administrations publiques doit pourtant être mentionné à ce point, car en certains cas, il affecte de façon significative les prévisions de productivité globale.

Les difficultés proviennent du fait qu'il est très difficile de mesurer la productivité des administrations publiques et par conséquent de prévoir l'évolution de cette productivité. En effet, la plupart des services de ce secteur ne font pas l'objet de transactions de marché et sont évalués dans la comptabilité nationale à leur coût, c'est-à-dire au montant des salaires et traitements payés. Le "produit" des administrations publiques - et par suite la productivité qui est le produit par personne employée - est donc un concept assez fictif.

Cette situation ne pouvait manquer de provoquer des difficultés pour le travail de prévision engagé par la Commission.

Les premiers chiffres présentés à la Commission procédaient de méthodes très différentes les unes des autres.

- les prévisions de certains pays portaient sur l'ensemble des activités tertiaires, sans qu'un calcul distinct ait été effectué pour les administrations publiques.

- pour les Pays-Bas, des prévisions spécifiques avaient été faites pour les administrations publiques en admettant la convention que la productivité dans ce secteur resterait inchangée.
- pour la France, des prévisions spécifiques avaient été établies en admettant dans ce secteur un accroissement de la productivité qui serait du même ordre que le relèvement des traitements réels des fonctionnaires, calculé en tenant compte du développement général des revenus réels.

Afin d'arriver à une méthode uniforme, il a été décidé d'adopter, pour tous les pays, la convention que la productivité des administrations resterait inchangée.

Ce principe n'a pourtant pas pu être appliqué intégralement, les données nécessaires faisant parfois défaut. En pratique, on a vérifié si les différences de méthode en matière d'administrations publiques affectaient de façon appréciable les chiffres globaux pour le produit national et le produit du secteur tertiaire.

Il est apparu que ce cas se présentait pour la France. En conséquence, ces chiffres ont été révisés : conformément à la convention adoptée, l'accroissement du "produit" des administrations correspond désormais aux seules augmentations dues à l'accroissement des effectifs d'une part et d'un glissement de ceux-ci vers des qualifications et des rémunérations supérieures d'autre part.

Il est évident que cet expédient n'a pas résolu le problème au niveau théorique. La question a, en conséquence, été soumise à l'avis des experts indépendants.

4112. En ce qui concerne le temps de travail - le deuxième facteur affectant la productivité/an - la Commission avait à estimer l'influence de la réduction du temps de travail qui pourrait

se produire au cours de la période envisagée. Il s'agissait d'abord d'évaluer quelle réduction du temps de travail pouvait être prévue; ensuite, de déterminer si cette réduction entraînerait une diminution équivalente de la productivité/an, ou si, au contraire, une certaine augmentation de la productivité horaire compenserait partiellement l'effet de la réduction du temps de travail.

En ce qui concerne la première question, les prévisions ont été établies en supposant une réduction en dix ans de 9% de la durée du travail en République fédérale et de 4% aux Pays-Bas. Pour la France, les prévisions d'un ralentissement progressif de la croissance de la productivité supposent une légère réduction - qui n'a pas été chiffrée - de la durée du travail, pouvant se faire sentir à partir de 1961. Enfin, les estimations pour l'Italie et la Sarre n'impliquent pas de réduction importante tandis que pour la Belgique et le Luxembourg celle-ci n'est indiquée que comme une tendance possible.

Quant à la seconde question, la Commission a estimé que la réduction de la durée du travail irait de pair avec une augmentation de la productivité horaire, de sorte que la réduction de la productivité/an ne serait pas équivalente à celle de la durée du travail.

42. Le produit national global

420. Dans ses estimations, la Commission a considéré le produit national brut, aux prix du marché, exprimés, en prix constants, aux prix de 1954. Les chiffres se réfèrent aux dix années s'étendant du début de 1956 à la fin de 1965.

421. L'indice du produit national brut est la moyenne pondérée des indices par pays. Dans le calcul des poids, la méthode adoptée par la Commission au cours de la présente session diffère de celle suivie pour le premier rapport. La Commission a, en effet, estimé que le calcul des poids, tel qu'il avait été fait précédemment, était trop faussé par la conversion en \$ des valeurs de l'année de base 1955 au moyen des cours de change officiels. Elle a décidé de dériver ces poids à partir des chiffres du produit réel en \$ calculés pour 1955 sur la base des prix relatifs européens par M. GILBERT au tableau 31 de la publication de l'O.E.C.E., intitulée : "Comparative National Products and Price Levels", Paris 1958 (1).

Pour les poids à attribuer à la Sarre et au Luxembourg, pays qui n'étaient pas compris dans l'étude précitée, la Commission a procédé à des estimations sur la base des rapports existant entre le produit national en monnaie nationale et le produit national en \$ de la France (pour la Sarre) et de la Belgique (pour le Luxembourg).

En conséquence, les poids suivants ont été obtenus :

<u>Pays</u>	<u>Poids</u>
République fédérale	36,0
Sarre	0,6
Belgique	7,0
France	39,3
Italie	18,5
Luxembourg	0,3
Pays-Bas	<u>7,3</u>
	100,0

(1) Ces chiffres ont été repris au tableau 11 de la publication "Statistiques de base de douze pays européens", éditée conjointement par la C.E.C.A., la C.E.E. et l'Euratom, Luxembourg-Bruxelles, février 1958.

43.

430. Le tableau 8 résume les estimations chiffrées de la Commission en ce qui concerne l'accroissement de la productivité globale et du produit national global. Les indices de l'accroissement prévu de la population active employée sont ceux figurant au tableau 6 du paragraphe 381, ils ont été ajoutés afin de présenter en un seul tableau tous les termes de l'équation $(1 + x) (1 + y) = 1 + z$ (1).

Tableau 8 - Productivité et produit national brut

Pays	Population active employée, Indice 1965/55	Productivité globale		Produit national brut	
		Indice 1965/55	Taux	Indice 1965/55	Taux
Allemagne	110,4	133,1	2,9%	147,0	3,9%
Sarre	107,0	135,6	3,1%	145,0	3,8%
Belgique	101,2	134,3	3,0%	135,9	3,1%
France	103,6	144,8	3,8%	150	4,1%
Italie	112,3	142,4	3,6%	159,9	4,8%
Luxembourg	102,8	128,0	2,5%	131,5	2,8%
Pays-Bas	110,6	119,0	1,8%	132	2,8%(a)
Communauté	108,6	136,6	3,2%	148,4	4,0%

(a) Taux sans tenir compte de la réduction prévue du temps de travail : 3,1%.

431. Pour l'ensemble de la Communauté, la productivité globale s'accroîtra donc d'environ 37% en dix ans, soit 3,2% par an en moyenne. Les taux d'accroissement en France et en Italie seraient plus élevés que ceux de l'ensemble de la Communauté; en République fédérale, en Sarre et en Belgique, ces taux seraient sensiblement égaux et au Luxembourg et aux Pays-Bas inférieurs à ceux de l'ensemble de la Communauté.

(1) Au tableau 8, les prévisions sont exprimées en indices et taux d'accroissement; pour les grandeurs correspondantes en monnaie nationale, on se référera aux tableaux 9/1 à 9/6 présentés ci-après (§ 512).

432. Le produit national brut de la Communauté s'accroît d'environ 48% en dix ans, soit 4,0% par an en moyenne. En Italie, l'accroissement serait plus important que cette moyenne de la Communauté. En République fédérale, en Sarre et en France, il en serait très voisin. L'accroissement serait inférieur à cette moyenne dans les pays du BENELUX.

5. PERSPECTIVES EN MATIERE DE PRODUCTIVITE ET DE PRODUIT NATIONAL

B - Ventilation par secteurs de production et comparaison des ressources et emplois

50. Introduction

La présente section traite des composantes des estimations globales présentées aux paragraphes 41 et 42 ci-dessus.

La ventilation du produit national brut par grands secteurs de production (paragraphe 51) fournit des indications quant aux modifications de structure prévisibles dans les économies de la Communauté. En combinant cette ventilation avec celle de la population active employée, il est également possible d'étudier les perspectives d'accroissement de la productivité dans les divers secteurs.

La comparaison entre les ressources globales et les emplois globaux (paragraphe 52) permet ensuite d'examiner l'évolution prévue des grandes catégories, consommation, investissements et commerce extérieur par rapport à celle du produit national.

51. Produit national et productivité par secteur de production

510. Les tableaux 9/1 à 9/6 présentent les prévisions de la Commission au sujet de l'évolution du produit des grands secteurs de production au cours des dix années 1955-1965.

511. Il n'a pas été possible de rassembler des renseignements et d'établir des prévisions pour la Sarre.

512. La définition des secteurs agriculture, industrie, tertiaire, est en principe celle adoptée pour la ventilation de la population active employée (voir paragraphe 38).

Les valeurs absolues sont exprimées en milliards d'unités nationales, aux prix constants de 1954.

Tableau 9/1 - Produit national brut, par secteurs de production

Allemagne (RF) DM	1953	1954	1955		1956	1965		Indice 1965/ 55	Taux moyen p/an
			DM	%		DM	%		
Agriculture	13,0	13,2	12,9	7,5%	12,8	15,0	5,9%	116,3	1,5%
Industrie	74,5	81,3	94,5	54,9%	100,4	150,5	59,5%	159,3	4,8%
Tertiaire	56,3	59,4	64,7	37,6%	69,9	87,5	34,6%	135,2	3,1%
Total :	143,8	154,0 (a)	172,1	100,0%	183,1	253,0	100,0%	147,0	3,9%

(a) chiffre arrondi

Tableau 9/2

Belgique Frb.	1953	1954	1955		1956	1965		Indice 1965/ 55	Taux moyen p/an
			Frb.	%		Frb.	%		
Agriculture	33	34	34	7,4%	34,7	41	6,6%	120,6	1,9%
Industrie	193	202	213	46,3%	228,5	300	48,0%	140,8	3,5%
Tertiaire	199	205	213	46,3%	219,8	284	45,4%	133,3	2,9%
Total :	425	441	460	100,0%	483,0	625	100,0%	135,9	3,1%

Tableau 9/3

France Ffr. (a)	1954	1955		1956	1965		Indice 1965/ 55	Taux moyen p/an
		Ffr.	%		Ffr.	%		
Agriculture	2055	2055	12,3%	1945	2565	10,2%	125	2,2%
Industrie	7170	7820	46,7%	8350	12700	50,7%	162	5,0%
Tertiaire, dont	6625	6940	41,5%	7400	9930	39,6%	143	3,7%
Entreprises et ménages (b)	5085	5410		5700	7945		147	3,9%
Administrations (c)	1540	1530		1700	1985		130	2,7%
Paiement net de revenus de facteurs à l'extérieur	-65	-75	-0,5%	-85	-120	-0,5%		
Total :	15785	16740	100%	17610	25075	100%	150	4,1%

(a) Chiffres arrondis.

(b) Entreprises et ménages :

- transports et communications
- commerces
- services fournis par les entreprises à l'exception de ceux des services bancaires et d'assurances. La valeur ajoutée de ces derniers se retrouve dispersée dans celle des autres secteurs : agriculture, industrie, transports et commerces, etc.
- services fournis par les ménages (loyers réels ou fictifs perçus par eux et rémunérations des domestiques).

(c) Administrations : essentiellement traitement de fonctionnaires civils et militaires en métropole et à l'extérieur.

Tableau 9/4

Italie Lires	1953	1954	1955		1956	1965		Indice 1965/ 55	Taux moyen p/an
			Lires	%		Lires	%		
Agriculture (a)	2862	2666	2937	25,0%	2862	3260	17,3%	111,0	1,0%
Industrie (a)	4106	4570	4997	42,5%	5318	8820	46,9%	176,5	5,9%
Services (a)	3588	3667	3823	32,5%	4013	6740	35,8%	176,3	5,8%
Produit national au coût des fac- teurs	10556	10903	11757	100,0%	12193	18820	100,0%	160,1	4,8%
Autres postes (impôts indi- rects et comptes résiduels(b))	1280	1506	1501		1575	2380		158,6	
Produit national brut aux prix du marché	11836	12409	13258		13768	21200		159,9	4,8%

(a) au coût des facteurs

(b) calculés par différence

Tableau 9/5

Luxembourg Frlux.	1953	1954	1955		1956	1965		Indice 1965/ 55	Taux moyen p/an
			Frlux.	%		Frlux.	%		
Agriculture	1,2	1,2	1,3	7,3%	1,3	1,4	6,0%	107,7	0,7%
Industrie	7,4	8,5	9,2	51,7%	9,7	12,4	53,0%	134,8	3,0%
Tertiaire	7,6	7,3	7,3	41,0	7,4	9,6	41,0	131,5	2,8%
Total :	16,2	17,0	17,8	100,0	18,4	23,4	100,0	131,5	2,8%

Tableau 9/6

Pays-Bas Florins	1953	1954	1955		1956	1965		Indice 1965/ 55	Taux moyen p/an
			Fl.	%		Fl.	%		
Agriculture	2,7	2,79	2,85	10,0%	2,75	3,10	8,3%	108,8	0,8%
Industrie	11,0	11,81	12,55	44,0%	13,15	17,20	45,85%	137,1	3,2%
Tertiaire	11,6	12,05	13,15	46,0%	13,65	17,20	45,85%	130,8	2,7%
Total :	25,3	26,65	28,55	100,0%	29,55	37,50	100,0%	131,3 (a)	2,8%

(a) La légère différence par rapport aux chiffres correspondants du tableau 8 s'explique par l'arrondissement.

513. L'analyse des prévisions est facilitée lorsqu'on groupe par secteur de production les indices d'accroissement prévu des divers pays.

Les tableaux 10/1 à 10/3 ont été établis dans ce but. Ces tableaux présentent pour chaque grand secteur les indices d'accroissement pour la population active employée (repris du tableau 7 au paragraphe 383), la productivité par secteur et le produit de chaque secteur. Les taux moyens d'accroissement par an correspondant à ces indices ont été indiqués également.

Tableau 10/1 - Agriculture

Pays	Population active em- ployée, Indice 1965/55	Productivité de ce secteur		Produit de ce secteur	
		Indice 1965/ 55	Taux moyen annuel 1965/55	Indice 1965/ 55	Taux moyen annuel 1965/55
Allemagne (RF)	94,2	123,4	2,1%	116,3	1,5%
Belgique	86,1	140,1	3,4%	120,6	1,9%
France	85,0	146,8	3,9%	124,8	2,2%
Italie	91,0	122,0	2,0%	111,0	1,0%
Luxembourg	97,0	111,0	1,0%	107,7	0,7%
Pays-Bas	96,1	113,2	1,2%	108,8	0,8%

Tableau 10/2 - Industrie

Pays	Population active employée, Indice 1965/55	Productivité de ce secteur		Produit de ce secteur	
		Indice 1965/55	Taux moyen annuel 1965/55	Indice 1965/55	Taux moyen annuel 1965/55
Allemagne (RF)	116,2	137,0	3,2%	159,3	4,8%
Belgique	100.	140,8	3,5%	140,8	3,5%
France	114,1	142,3	3,6%	162,4	5,0%
Italie	127,4	138,5	3,3%	176,5	5,9%
Luxembourg	104,9	128,5	2,5%	134,8	3,0%
Pays-Bas	112,7	121,7	2,0%	137,1	3,2%

Tableau 10/3 - Tertiaire

Pays	Population active employée, Indice 1965/55 (a)	Productivité de ce secteur		Produit de ce secteur	
		Indice 1965/55	Taux moyen annuel 1965/55	Indice 1965/55	Taux moyen annuel 1965/55
Allemagne (RF)	111,5	121,2	1,9%	135,2	3,1%
Belgique	105,5	126,4	2,4%	133,3	2,9%
France	107,2	133,4	2,9%	143,0	3,7%
Italie	126,4	139,5	3,4%	176,3	5,8%
Luxembourg	104,0	126,4	2,4%	131,5	2,8%
Pays-Bas	111,9	116,9	1,6%	130,8	2,7%

(a) Les militaires du contingent sont compris.

514. De l'ensemble des tableaux se dégagent quelques prévisions de tendances qui montrent clairement les évolutions fondamentales des pays de la Communauté.

515. La Commission prévoit pour tous les pays que le produit du secteur agriculture s'accroîtra à un rythme beaucoup plus lent que celui des autres secteurs. Les prévisions d'accroissement en dix ans du produit des secteurs s'échelonnent selon les pays entre 9% et 25% pour l'agriculture, entre 35% et 75% pour l'industrie et 30% à 75% pour le secteur tertiaire. A cette croissance moins rapide dans l'agriculture correspondrait en premier lieu une réduction de la population active employée dans ce secteur.

Dans la plupart des pays, en outre, l'accroissement de la productivité agricole serait inférieur à celui de la productivité industrielle.

Cette dernière considération ne s'applique pas à la France et à la Belgique où on prévoit que l'accroissement de la productivité agricole serait sensiblement égal à celui de la productivité industrielle. On ne peut pas perdre de vue que dans ces deux pays la réduction de la population active employée dans l'agriculture pourrait en dix ans atteindre 15% des effectifs. La rationalisation, rendue possible ou nécessaire par cette évolution de l'emploi, entraînerait un relèvement rapide de la productivité.

516. L'accroissement du produit du secteur industrie serait dans tous les pays, sauf la Belgique et le Luxembourg, déterminé conjointement par un accroissement rapide de la productivité et - quoique dans une moindre mesure - par l'accroissement de la population active employée dans ce secteur.

En Belgique et au Luxembourg, au contraire, l'accroissement du produit de ce secteur résulterait presque uniquement de l'accroissement de la productivité.

517. L'accroissement du produit du secteur tertiaire - accroissement qui, d'après les prévisions serait intermédiaire entre ceux du secteur agriculture et du secteur industrie - serait déterminé

d'une part par un accroissement de la population active employée se rapprochant de celui prévu pour le secteur industrie et, d'autre part, dans plusieurs pays, par un accroissement de la productivité moins élevé que celui prévu pour l'industrie.

518. L'ensemble des prévisions implique qu'une augmentation rapide du produit national global dépend, en premier lieu, d'une expansion rapide du produit du secteur industrie. Cette expansion devrait être le résultat tant de l'augmentation de la population active employée que des gains rapides de la productivité dans ce secteur. L'importance de l'expansion de l'industrie pour l'expansion générale est encore renforcée par le fait que l'expansion du secteur tertiaire est dans une large mesure conditionnée par celle du secteur industrie.

52. Produit national, emplois et ressources

520. Enfin, la Commission a effectué un recouplement entre l'évolution prévue des ressources globales des pays de la Communauté (produit national et importations de biens et services) et les emplois globaux (consommation, investissements, exportations de biens et services).

521. Les résultats de ces estimations sont présentés aux tableaux 11/1 à 11/6.

522. Il n'a pas été possible de rassembler des renseignements et d'établir des prévisions pour la Sarre.

523. Les valeurs absolues sont exprimées en milliards d'unités nationales, aux prix de 1954.

Les indices se réfèrent aux dix années, de début 1956 à fin 1965.

Les taux sont les taux moyens d'accroissement par an au cours de cette période.

Tableau 11/1 - Produit national, emplois et ressources

Allemagne (RF) DM	1955	1956	1965	Indice	Taux
Ressources :					
A. Produit national brut	172,1	183,1	253	147,0	3,9%
B. Importations	32,0	35,9	62	193,8	6,75%
A + B = C + D + E	204,1	219,0	315	154,3	4,4%
Emplois :					
C. Consommation	123,9	133,0	198	159,8	4,8%
D. Investissements	43,4	43,5	51	117,5	1,6%
E. Exportations	36,8	42,5	66	179,3	6,0%

Tableau 11/2

Belgique Frb.	1955	1956	1965	Indice	Taux
Ressources :					
A. Produit national brut	460	483	625	135,9	+ 3,1%
B. Importations (a)	160	181	290	181,3	+ 6,1%
A + B = C + D + E	620	664	915	147,6	+ 4,0%
Emplois :					
C. Consommation	369	383	513	139	+ 3,35%
D. Investissements	81	88	112	138,3	+ 3,3%
E. Exportations (a)	170	193	290	170,6	+ 5,5%

(a) Y compris le Luxembourg. Celui-ci donne cependant sa propre évaluation, voir ci-après.

Tableau 11/3

France Ffr.	1954	1955	1956	1965	Indice	Taux
A. Produit national brut	15 785	16 740	17 610	25 075	150	4,1%
B. Importations (a)	1 575	1 760	2 025	2 630	149	4,1%
A+B = C+D+E+F+G	17 360	18 500	19 635	27 705	150	4,1%
C. Consommation	12 895	13 530	14 500	19 855	147	3,9%
D. Investissements bruts	2 600	2 945	3 160	4 760	162	4,9%
E. Exportations (b)	1 830	1 985	1 860	2 980	150	4,1%
F. Paiement net de revenus de facteurs à l'extérieur	- 65	- 75	- 85	- 120		
G. Ajustement (c)	100	225	200	230		

- (a) Importations commerciales C.A.F.
Les prévisions pour 1965 ont été calculées par application d'une propension moyenne à importer par rapport à la production finale.
- (b) Exportations commerciales F.O.B. plus exportations nettes de frets. Les prévisions pour 1965 constituent un objectif.
- (c) Comprend essentiellement les variations de stocks.

Tableau 11/4

Italie Lires	1955	1956	1965	Indice	Taux
Ressources :					
A. Produit national brut	13 258	13 768	21 200	159,9	4,8%
B. Importations	1 813	1 998	2 320	128,0	2,5%
A + B = C + D + E	15 071	15 766	23 520	156,1	4,6%
Emplois :					
C. Consommation	10 534	10 932	16 000	151,9	4,3%
D. Investissements	2 899	3 020	5 200	179,4	6,0%
E. Exportations	1 638	1 814	2 320	136,6	3,2%

Tableau 11/5

Luxembourg Frlux.	1955	1956	1965	Indice	Taux
Ressources :					
A. Produit national brut	17,8	18,4	23,4	131,5	2,8%
B. Importations	14,6	16,0	19,0	130,1	2,7%
A + B = C + D + E	32,4	34,4	42,4	130,9	2,7%
Emplois :					
C. Consommation	13,2	13,9	17,2	130,3	2,7%
D. Investissements	4,5	4,4	6,0	133,3	2,9%
E. Exportations	14,7	16,1	19,2	130,6	2,7%

Tableau 11/6

Pays-Bas Fl.	1955	1956	1965	Indice	Taux
Ressources :					
A. Produit national brut	28,55	29,55	37,50	131,3(a)	2,8%
B. Importations	14,25	16,30	21,10	148,1	4,0%
A + B = C + D + E	42,80	45,85	58,60	136,9	3,2%
Emplois :					
C. Consommation	20,60	22,05	28,35	137,6	3,2%
D. Investissements	7,00	8,00	8,00	114,3	1,3%
E. Exportations	15,20	15,80	22,25	146,4	3,9%

(a) La légère différence par rapport au chiffre correspondant du tableau 8 s'explique par l'arrondissement.

525. L'analyse des tableaux ci-dessus indique que l'évolution relative prévue pour les catégories consommation et investissements serait différente d'après les pays.

Trois groupes peuvent être distingués.

Pour le premier groupe comprenant la République fédérale et les Pays-Bas, la Commission prévoit un accroissement relatif plus élevé de la consommation. Dans ces pays, on estime que l'élasticité de la consommation par rapport au produit national sera supérieure à l'unité.

Le second groupe comprend la Belgique et le Luxembourg. Pour ce groupe, les prévisions indiquent un accroissement relatif sensiblement égal de la consommation et des investissements.

Enfin, pour le troisième groupe composant la France et l'Italie, les investissements s'accroîtraient à un rythme plus élevé que la consommation. L'élasticité de la consommation par rapport au produit national brut serait légèrement inférieure à l'unité.

526. En ce qui concerne la part de produit national affectée aux investissements bruts, les estimations de la Commission - qui, répétons-le, ont été établies dans l'hypothèse du plein emploi - indiquent que cette part resterait élevée pendant la décennie considérée pour les prévisions et se situerait en 1965 à des pourcentages variant de 18% à 25% d'après les pays.

Comme il a été exposé au paragraphe 2535, les prévisions "élevées" d'accroissement du produit national global sont dans une large mesure fondées sur le niveau élevé des investissements. ⁽¹⁾

5260. La cohérence des prévisions de commerce extérieur devra faire l'objet d'un travail ultérieur au sein de la Commission. Celle-ci devra, entre autres, examiner de plus près les implications du marché commun pour l'évolution du commerce extérieur des six pays de la Communauté.

(1) Les différences de pays à pays qu'on relève dans les tableaux 11/1 à 11/6 quant au taux d'accroissement prévu des investissements s'expliquent dans une certaine mesure par la part - sensiblement différente de pays à pays - que représentaient les investissements dans l'affectation du produit national au cours de l'année de base. Il n'en reste pas moins que le problème du rythme d'accroissement des investissements devra être réexaminé au cours des travaux ultérieurs.

Il est à noter que, au stade actuel des travaux, quatre pays (République fédérale, France, Luxembourg et Pays-Bas) prévoient un solde positif de la balance des transactions courantes en 1965, tandis que pour la Belgique et l'Italie on a admis une égalité entre exportations et importations de biens et services.

L'excédent de la balance courante représenterait 3,1% du produit national brut aux Pays-Bas, 1,6% en République fédérale, 1,3% en France et 0,9% au Luxembourg.

En République fédérale l'excédent servirait à financer le solde négatif de la balance des capitaux et ainsi à équilibrer l'ensemble de la balance des paiements.

L'excédent prévu pour 1965 aux Pays-Bas s'explique par l'hypothèse de départ des prix constants. Converti en prix courants, cet excédent sera moins élevé par suite de la détérioration à prévoir des termes de l'échange.⁽¹⁾

Pour la France, on a posé comme objectif un volume d'exportations qui permettrait de dégager un surplus destiné à financer le service de la dette extérieure et les investissements dans les pays d'outre-mer de la zone franc.

Enfin pour l'Italie, l'égalité entre importations et exportations de biens et services est l'objectif fixé par le plan décennal de développement.

=====
=:::==

(1) L'évolution des termes de l'échange des pays de la Communauté est d'ailleurs un sujet dont l'importance exige un examen plus approfondi.

LISTE DES MEMBRES DE LA COMMISSION

Président de la Commission :

DR. R. REGUL Directeur Adjoint de la Division de
l'Economie à la Haute Autorité de la
Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier

Rapporteur :

M. J.P. ABRAHAM Division de l'Economie, Haute Autorité.

Membres :

Allemagne R.F.:

Dr. J.W. BOHLEN Bundesministerium für Wirtschaft
Dr. K.-H. RAABE Statistisches Bundesamt
H. W. TREITSCHKE Bundesministerium für Wirtschaft

Belgique :

MM. HACHEZ Conseiller Adjoint
Ministère des Affaires Economiques
HEBETTE Conseiller économique
Ministère des Affaires Economiques

France :

MM. J BENARD Chef de la Division des Programmes
Service des Etudes Economiques et Financières
Ministère des Finances
Y. CHAIGNEAU Chargé de Mission
Commissariat Général au Plan
R. TAVITIAN Chargé de Mission
Service des Etudes Economiques et Financières
Ministère des Finances

Italie :

MM. G. LANDRISCINA Comitato interministeriale per la
Ricostruzione
A. BAGLIO Ministère de l'Industrie
F. RINALDI Ministère des Affaires Etrangères

./...

Luxembourg :

M. SCHWINNEN Conseiller du Gouvernement

Pays-Bas

MM. C.A. v.d. BELD Bureau Central du Plan
G.J.M. van GORP Division C.E.C.A.
 Ministère des Affaires Economiques

Commission de la Communauté Economique Européenne :

M. CASTERMANS Direction Générale des Affaires
 Economiques et Financières

Commission de la Communauté Européenne de l'Energie Atomique :

M. LECLERCQ Direction Générale Industrie et
 Economie
Melle BOUTELOUP Direction Générale Industrie et
 Economie

Banque Européenne d'Investissement :

M. A. CAMPOLONGO Directeur des Etudes

Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier :

MM. Ch. BARE Division de l'Economie
H.A. FOYER Division de l'Economie
